



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parkings : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 2546

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement sur la nécessité de construire rapidement un parking d'intérêt régional (PIR) sur la ville de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis). En effet, il s'avère tout à fait nécessaire d'améliorer le stationnement des usagers de la gare de Livry-Gargan, qui utilisent quotidiennement les rues contigües pour garer indument leur véhicule. Cette situation de parking sauvage pose de nombreux problèmes de nuisances de stationnement et de sécurité aux riverains de cette gare de Livry-Gargan. D'autre part, les jours de marche, l'installation des emplacements de commerce ambulant est rendue très difficile par ce stationnement parasite du secteur de la gare. Ce futur parking devrait permettre la création de plus de 250 places, dans une opération en superstructure, ou au sol, et un stationnement sans péage. Les intervenants institutionnels étant nombreux dans ce genre de dossier, les pouvoirs publics doivent prendre en compte le caractère très prioritaire du parking d'intérêt régional de la gare de Livry-Gargan et soumettre sa réalisation très rapidement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte donner un caractère prioritaire à ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le souci d'assurer le meilleur service aux usagers du chemin de fer, l'aménagement d'un parc de stationnement d'intérêt régional en gare de Gargan est actuellement à l'étude. Cette réalisation, qui permettra une amélioration significative des possibilités de stationnement aux abords de cette gare, est l'un des éléments de valorisation d'emprises ferroviaires affectées autrefois à l'activité marchandises et qui, ne supportant plus aujourd'hui aucun trafic, ne répondent plus aux besoins de l'exploitation de la SNCF. Ce parc de stationnement s'intègre dans une opération immobilière dont les délais de réalisation peuvent être importants. C'est pourquoi, compte tenu de la nécessité de répondre rapidement aux besoins des automobilistes qui empruntent quotidiennement les lignes ferroviaires, la SNCF envisage d'aménager provisoirement des places de stationnement supplémentaires sur le domaine public ferroviaire.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2546

Rubrique : Stationnement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2562